CARADYN
FORMATIONS CSE et SSCT

FORMATION INTER CSE

PARIS : 3 - 4 novembre 25

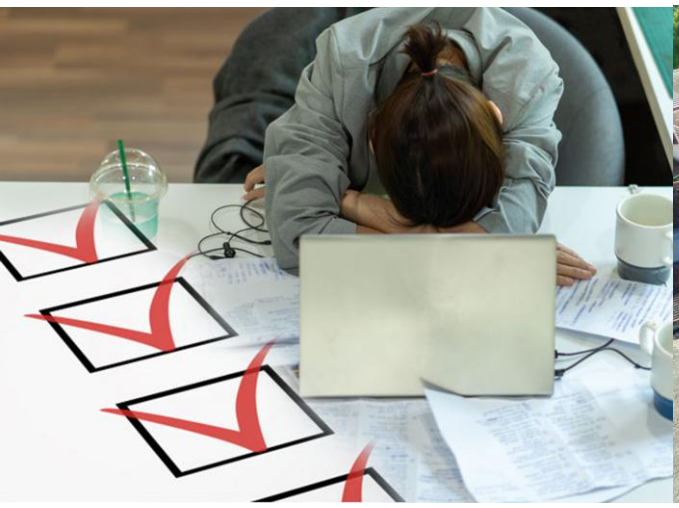

SANTE MENTALE ET PREVENTION DES RPS
(risques psychosociaux)

CARADYN
FORMATIONS CSE et SSCT

DEROULEMENT DE LA FORMATION

3 novembre 25

- Arrivée des participants 8 H 50
- 09h00 – Formation + pause café - thé - jus d'orange
- 12h30 – Déjeuner 3 plats – eau – vin – café
- 13h45 – Formation + pause café - thé - jus d'orange
- 17h00 - Fin de la formation
- 19h30* – Apéritif de bienvenue
- 20h00* – Dîner 3 plats – eau – vin – café
- Nuitée* en chambre single

4 novembre 25

- 07h30* - Petit déjeuner
- 09h00 – Formation + pause café - thé - jus d'orange
- 12h30 – Déjeuner 3 plats – eau – vin – café
- 13h45 – Formation + pause
- 17h00 – Fin de la formation
- **Départ**

Non inclus dans la prestation : Le transport - boissons supplémentaires, extras, etc…

2 formules proposées

- **Avec hébergement* qui inclut :** la formation + pauses + déjeuners + diner + nuitée + petit déjeuner
- **Sans hébergement sous forme de journée d'étude qui inclut** : la formation + pauses + déjeuners

CARADYN
FORMATIONS CSE et SSCT

SANTE MENTALE ET PREVENIR ES RPS (Risques Psycho-Sociaux)

Les RPS (risques psychosociaux) sont définis comme un risque pour la santé physique et mentale des travailleurs. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail. Ils peuvent concerner toutes les entreprises quel que soient leur taille et leur secteur d'activité.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Les obligations juridiques de l'employeur en matière de RPS
- Identifier et réduire les RPS
- Construire collectivement une démarche globale de prévention des RPS

PROGRAMME

1. Les RPS : de quoi parle-t-on ?

- définir les RPS : stress, harcèlement moral, burn out, violence au travail…
- repérer les facteurs qui favorisent les RPS dans l'entreprise.
- les mesures de prévention des RPS.
- partage de pratiques : échanges d'expériences et amélioration des pratiques.

2. Identifier les enjeux juridiques des RPS :

- cadre juridique et obligations de l'employeur
- les neuf principes de prévention et notion de risque
- les RPS dans le document unique
- brainstorming : les enjeux humains et organisationnels des RPS

3. Diagnostiquer les RPS dans l'entreprise

- impliquer l'ensemble des acteurs de la prévention dans une démarche collective.

- la démarche de prévention

- les objectifs de la démarche

- les enjeux du pré diagnostic

- l'analyse des risques

Construction d'outil : dresser l'inventaire des indicateurs pertinents en matière de RPS et construire une grille d'analyse et de suivi.

4. Prévenir les RPS dans l'entreprise

- diagnostic, analyse approfondie des disfonctionnements et plans d'action

- manager la démarche de prévention : organiser, former, faciliter, coordonner, motiver…

- assurer un suivi efficace

Cas pratique

CARADYN
FORMATIONS CSE et SSCT

Formation INTER CSE
PARIS : 3 - 4 novembre 25
Santé mentale - prévention des RPS

INSCRIPTION VALANT BON DE COMMANDE

NOM DU CSE : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Mail : _____

Adresse de facturation si différente : _____

Inscriptions	NOM	PRENOM	Téléphone	Mail	Formule hébergée chambre single 1 520 € net	Formule non hébergée. Journée d'étude 1 125 € net
1er participant						
2ème participant						
3ème participant						
4ème participant						
5ème participant						
6ème participant						
7ème participant						
8ème participant						
SOUS TOTAL NET……						
MONTANT GLOBAL NET……						

Conditions de réservation : Les inscriptions ne seront effectives qu'à ***réception du bon de commande dûment daté, tamponné et signé et l'émission des 50 % d'acompte par virement (voir RIB sur les CGV ci-dessous). Le solde restera à devoir 1 mois avant la date de début du séminaire.***

La signature de ce bon de commande entraîne l'acceptation sans modification des conditions générales de vente en annexe. Le séminaire sera maintenu à partir de 8 participants.

A: Le :

Nom du signataire :

Qualité du signataire :

Cachet / signature

A retourner à :

christine.berthon@caradyn.fr
Téléphone : 07 60 54 32 90

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage qui lui a été communiqué.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard ou un bon de commande valant inscription (séminaire et journée d'étude) peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOCATIONS

CARADYN ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en nets. La facture est adressée directement au client avant exécution de la prestation.

Séminaire et journée d'étude : paiement 50 % à la commande, le solde 1 mois avant le début du stage.

Convention de formation : paiement 50 % à la commande, le solde à l'issue de la formation

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

REGLEMENT

Le règlement des factures s'effectue :

par virement bancaire

RIB : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4019 4300 0100 1995 459

BIC : BNPAFRPPXXX

CARADYN

Ou

RIB CREDIT AGRICOLE

IBAN : FR76 1910 6000 0843 6779 0249 476

BIC : AGRIFRPP891

CARADYN

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par mail.

Pour les séminaires et Journées d'étude : seront appliqués les taux et conditions des hôtels en vigueur concernant les annulations des chambres, repas, réservation de salle - JE.

Un remboursement ou un report seront possibles pour la partie pédagogique que si l'annulation nous parvient au moins 30 jours avant la date du stage. Passé ce délai, aucun remboursement ni report ne pourra être exigés.

ANNULATION D'UN STAGE

CARADYN se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants, de problèmes techniques, cas de force majeure (épidémie – guerre – grève etc…). Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante ou ils auront la possibilité de se faire rembourser.